PROIET DE LOI

adopté

SÉNAT

le 13 mai 1982

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant la ratification de la Convention tendant à faciliter l'accès international à la justice.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat: 168 et 319 (1981-1982).

Article unique.

Est autorisée la ratification de la Convention tendant à faciliter l'accès international à la justice, faite à La Haye le 25 octobre 1980, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

* *

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 13 mai 1982.

Le Président,

Signé: ALAIN POHER.

⁽¹⁾ Nota: voir le document annexé au n° 168 (1981-1982), Sénat.